

# BULLETIN D'ADHESION 2021

## Réservé aux entreprises

La signature du présent bulletin et le règlement de la cotisation annuelle confèrent la qualité de membre adhérent (art.V des statuts).

**UDINAP c/o CGI : 18 Rue des Pyramides – 75001 PARIS**

**Nom de l'entreprise \* :** \_\_\_\_\_

*(si la présente adhésion engage d'autres entreprises, merci de remplir également le formulaire joint)*

**Représentée par : NOM :** \_\_\_\_\_

**PRENOM :** \_\_\_\_\_

**FONCTION :** \_\_\_\_\_

**Adresse \* :** \_\_\_\_\_

**CP \* :** \_\_\_\_\_

**Ville \* :** \_\_\_\_\_

**Téléphone \* :** \_\_\_\_\_

**Télécopie :** \_\_\_\_\_

**E-mail :** \_\_\_\_\_

**Site internet :** \_\_\_\_\_

**Code naf :** \_\_\_\_\_

**Siret :** \_\_\_\_\_

**N°TVA :** \_\_\_\_\_

**Activité principale \* :** \_\_\_\_\_

**Implantation géographique \* :** \_\_\_\_\_

**Nombre de salariés au 31 décembre 2020 (effectif DSN) \* :** \_\_\_\_\_

## Convention collective appliquée :

CCN commerces de gros (3044)

CCN import-export (3100)

Autre(s) : \_\_\_\_\_

## Adhère à UDINAP pour une cotisation annuelle de :

- CA < 5M€ 300 €
- CA entre 5 et 10M€ 750 €
- CA entre 10 et 50M€ 2 500 €
- CA > 50M€ 5 000 €

\_\_\_\_\_ euros

Règlement par chèque à l'ordre de UDINAP. Le montant de la cotisation est susceptible d'une révision annuelle par les membres du Comité de direction.

- Le présent bulletin de cotisation doit respecter deux conditions fixées dans les statuts (art.VI) :
- s'être préalablement acquitté du montant total des cotisations échues et de l'année en cours,
  - notifier sa décision par lettre recommandée avec avis de réception avant la fin du mois d'août de l'année en cours.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Cachet de l'entreprise et signature de son représentant précédés de la mention « Lu et approuvé » \*

### \* Mentions obligatoires

Conformément à la loi 78/17 du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi 2018/493 du 20 Juin 2018, vous pouvez exercer notamment vos droits d'accès et de rectification en écrivant à l'adresse suivante : [cgi@cgi-cf.com](mailto:cgi@cgi-cf.com).

Pour connaître l'intégralité de vos droits, vous pouvez consulter les mentions légales sur notre site internet.

**Cas des groupements ou groupes de sociétés**

**Entreprises pour le compte desquelles  
la présente adhésion est effectuée : (C. trav., art. R. 2152-4)**


## Notice explicative

**Nom de l'entreprise** : merci d'indiquer la dénomination de la société ou de la personne morale candidate à l'adhésion à l'Union, telle que figurant sur son extrait kbis.

**Qualité de membre d'un groupe ou d'un groupement** : lorsque la personne morale candidate à l'adhésion fait partie d'un groupe de sociétés ou d'un groupement et qu'elle souhaite que son adhésion bénéficie également aux autres membres de son groupe ou groupement, elle doit le mentionner expressément en remplissant le formulaire joint au bulletin d'adhésion et établi conformément à l'article R. 2152-4 du Code du travail.

Conformément à ces dispositions, l'entreprise doit par ailleurs pouvoir justifier de l'accord écrit des entreprises dont les adhésions sont ainsi adjointes à celle de l'entreprise signataire du bulletin d'adhésion.

**Siret** : il convient de faire figurer le numéro de Siret du siège de l'entreprise signataire du bulletin d'adhésion.

**Activité principale** : il convient de décrire brièvement l'activité principale de l'entreprise signataire du bulletin d'adhésion et au titre de laquelle celle-ci applique la CCN également visée dans le bulletin.

**Implantation géographique** : il convient de mentionner le département dans lequel se situe le siège social de l'entreprise signataire du bulletin d'adhésion.

**Nombre de salariés** : il convient de mentionner le nombre de salariés employés par l'entreprise adhérente et tels que figurant sur la dernière DSN de l'année précédente.

**Cotisation annuelle** : il convient de cocher la case correspondant aux effectifs salariés de l'entreprise signataire du bulletin d'adhésion au moment de son adhésion. Doivent être inclus les salariés disposant d'un CDD ainsi que les salariés à temps partiel, ceux-ci étant comptabilisés au même titre que les salariés à temps plein, sans qu'un prorata lié à leur durée du travail réduite ne leur soit appliqué.

**Annulation** : l'adhérent de l'Union peut démissionner et cesser ainsi d'être adhérent. Cette démission sera prise en compte si les conditions visées sur le formulaire d'adhésion et fixées par les statuts et le règlement intérieur de l'Union sont cumulativement remplies.